

Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du Lundi 23 février 2026	DATE DE CONVOCATION : 10 février 2026 DATE D’AFFICHAGE : 10 février 2026 Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17
--	--

L’an deux mil vingt-six, le lundi 23 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER)

Présents : Messieurs Thierry GUYON (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Chantal LEYE), Éric ROULIER, Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Monsieur Nicolas CITEAU, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Chantal LEYE et Monsieur Yves LINGER.

Absentes : Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Estelle HERVY.

Pouvoirs : Madame Chantal LEYE a donné pouvoir à Monsieur Thierry GUYON et Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DE L’OPERATION AMI – CŒUR DE BOURG – ACQUISITION DE L’ANCIENNE ÉCOLE SAINTE THERESE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d’acquisition de l’ancienne école privée Sainte Thérèse, située rue du 8 mai 1945 et représentant une surface totale de 2 960m².

La Commune envisage d’y développer un programme immobilier résidentiel à vocation sociale ou mixte, incluant la création d’une ou deux cellules commerciales ainsi qu’une aire de stationnement public destinée à accompagner les activités et manifestations du centre-bourg.

Concernant le bâtiment de l’ancienne école privée, la Commune prévoit de le réhabiliter pour de nouveaux usages ouverts au public : Espace Jeunes, salles associatives à vocation multigénérationnelle, maison des assistants maternels. L’objectif est de constituer un ensemble cohérent et dynamique au service de la jeunesse — grâce à la proximité immédiate de l’école de l’ALSH et du restaurant scolaire — mais aussi de l’ensemble de la population.

La réalisation de ce projet implique pour la Commune d’acquérir l’ancienne école Sainte Thérèse gérée actuellement par la Fondation de la Providence.

Le coût estimé de l'acquisition foncière est de 681 495 €. Ce projet peut bénéficier de subventions auprès du Département dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût total :	681 495 €
Département 44 (30%) :	204 449 €
Cap Atlantique (11,9 %) :	81 034 €
Commune (58,1%) :	396 012 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la demande de subvention de 204 449 € auprès du Département de Loire-Atlantique pour l'acquisition de l'ancienne école Sainte Thérèse.

Reçu au contrôle de légalité
le 27/02/2026
Publié ou notifié
le 02/03/2026
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire

